



## IMMATRICULATION MICRO-ENTREPRENEUR

Le dossier est constitué :

**De l'imprimé P0** en 2 exemplaires complétés et signés en original par le déclarant ou son mandataire. (Indiquer sur l'imprimé P0 le numéro SIREN de votre ancienne activité le cas échéant).

### Des pièces justificatives suivantes :

✓ Justificatif d'identité

#### **Ressortissant de nationalité française ou d'un Etat membre de l'UE :**

Copie recto verso de la carte d'identité en cours de validité, ou copie du passeport en cours de validité.

#### **Ressortissant d'un Etat membre de l'Espace économique européen ou d'un Etat avec lequel ont été conclus des accords** (Islande, Norvège, Liechtenstein, Suisse, Andorre, Monaco) :

Copie recto verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité + traduction libre certifiée conforme par le dirigeant concerné.

#### **Ressortissant d'une autre nationalité résidant en France :**

L'un des justificatifs ci-après :

- Copie du visa de long séjour valant titre de séjour (VLS/ TS) portant la mention " passeport talent " délivré sur le fondement du 5°, 6°, 7°, 8° ou 10° de l'article L. 313-20 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;
- Copie du visa de long séjour valant titre de séjour (VLS/ TS) portant les mentions " entrepreneur/ profession libérale " ou " vie privée et familiale " ;
- Copie de la carte séjour temporaire ou pluriannuelle ou certificat de résidence algérien, portant la mention " vie privée et familiale " (ou copie de son récépissé de renouvellement) ;
- Copie de la carte de séjour temporaire ou pluriannuelle portant la mention " entrepreneur/ profession libérale ", ou certificat de résidence algérien portant la mention " commerçant " (ou copie de leur récépissé de première demande) ;
- copie de la carte de séjour " compétence et talent " ;
- copie de la carte de séjour pluriannuelle portant la mention " passeport talent " délivrée sur le fondement du 5° de l'article L. 313-20 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (ou copie de son récépissé de première demande) ;
- copie de la carte de séjour pluriannuelle portant la mention " passeport talent " délivrée sur le fondement du 6°, 7°, 8° ou 10° de l'article L. 313-20 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;
- copie de la carte de résident (ou copie de son, récépissé de renouvellement).

✓ [Déclaration sur l'honneur de non-condamnation et de filiation](#) datée et signée





- ✓ [Attestation de conjoint commun en biens](#) (concerne uniquement les entrepreneurs mariés sans contrat) datée et signée
- ✓ [Attestation du conjoint collaborateur](#) (si déclaration d'un conjoint collaborateur, dans ce cas, le formulaire P0 doit être signé par l'exploitant et par le conjoint collaborateur) datée et signée
- ✓ Si le demandeur dispose d'une adresse professionnelle, le justificatif de la jouissance du local est une **copie du bail**.
- ✓ Si le demandeur établit son entreprise à son domicile il faut fournir une **copie de quittance de loyer ou copie de l'avis de taxe foncière ou facture EDF ou eau ou téléphone fixe** (pas de facture de téléphone mobile, internet ou assurance).
- ✓ Si le demandeur est hébergé : [attestation de mise à disposition](#) à remplir par la personne « qui héberge » et copie du justificatif du domicile de cette personne.
- ✓ Si l'activité est réglementée : copie du titre, diplôme ou autorisation permettant d'exercer cette activité
- ✓ Copie de l'attestation notariée en cas d'**insaisissabilité**
- ✓ Si la formalité est effectuée par un mandataire : [pouvoir](#) signé des deux parties

**Activité ambulante** : Si l'activité est ambulante, fournir les pièces nécessaires à l'élaboration de la carte ([cf. dossier : obtenir votre carte de commerçant ambulant](#)).

### Informations

- Mention d'un nom de domaine : L'entreprise peut déclarer le nom de domaine de son ou ses sites Internet en ayant auparavant effectué la déclaration auprès de l'AFNIC [www.afnic.fr](http://www.afnic.fr) ([Déclaration relative au nom de domaine](#))
- Pour l'installation d'une enseigne : Contacter la mairie du lieu d'implantation afin de connaître la réglementation en vigueur.

Merci d'effectuer au préalable les photocopies des documents demandés pour le dépôt du dossier.

### Coût de la Formalité

Frais Greffe : 2,69 € par chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Gap (uniquement si achat du fonds ou prise en location gérance)

8,03 € par chèque libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Gap (concerne uniquement les entrepreneurs mariés sans contrat)

Redevance CCI : 70 € par chèque libellé à l'ordre de la CCI des Hautes-Alpes.

**SUIVRE TRES EXACTEMENT LE MODELE D'IMPRIME JOINT  
A DEFAUT DE NOMBREUX ORGANISMES VOUS RELANCERONT.**

Retrouvez toutes les infos sur : [www.hautes-alpes.cci.fr](http://www.hautes-alpes.cci.fr)

